

**LA MUNICIPALITÉ ET LE CONSEIL  
COMMUNAL DE LA COMMUNE  
DE FROIDEVILLE**

ont le pénible devoir de faire  
part du décès de

**Monsieur André MARTI**

*Membre du Conseil communal  
et ancien Commandant du Sdis  
de Froideville*

Ils garderont le meilleur souve-  
nir de ce collègue et ami très  
apprécié.

Pour les obsèques, veuillez  
consulter l'avis de la famille.